

# ENDYA VOUS ACCOMPAGNE...

en décryptant l'actualité des intermédiaires !

# 01

AVRIL 2023

THÈMES  
#VOTRE  
CONFORMITÉ,  
#FOCUS MÉTIER,  
#PARTENARIATS

#VOTRE  
CONFORMITÉ

## CLÔTURE DES RENOUELEMENTS ORIAS 2023 - L'ACCOMPAGNEMENT D'ENDYA A LA SUITE DE L'ANNONCE DE L'ORIAS



REGISTRE UNIQUE DES INTERMÉDIAIRES  
EN ASSURANCE, BANQUE ET FINANCE

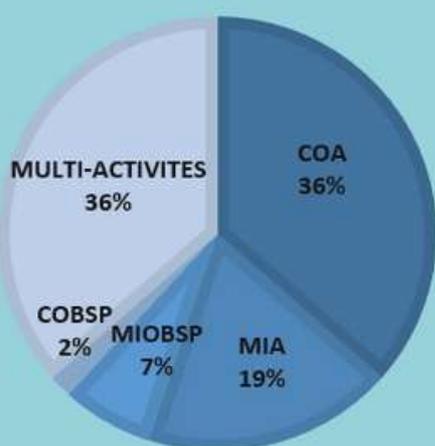
Le 21 avril dernier l'Orias a publié un communiqué de presse dans lequel est annoncé la clôture du renouvellement pour l'année 2023. Le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance estime entre 7000 et 8000, le nombre des inscriptions non renouvelées.

Une **nouvelle demande d'inscription** est néanmoins possible. Veuillez noter que votre numéro Orias demeure valable durant 5 ans.

Si vous êtes concernés, ENDYA se propose de vous accompagner.

ENDYA EN  
CHIFFRE

Vous êtes à ce jour près de **14 000 adhérents** à avoir choisi ENDYA et nous vous en remercions !



## CAPACITÉ PROFESSIONNELLE : VIGILANCE RAPPELÉE PAR L'ACPR

Dans son communiqué de presse du 15 mars dernier, l'ACPR a rappelé que **les partenaires d'établissements bancaires ou de distributeurs de crédits commercialisant des contrats d'assurance emprunteur liées à des crédits à la consommation** et dont l'activité principale consiste en la vente de services ou biens, sans rapport avec le produit d'assurance emprunteur commercialisé devaient être considérés comme des IAS à titre principal et non pas accessoire.

**Vous êtes concernés ?**

Avec ENDYA, assurez vous de votre conformité :

- en justifiant d'une capacité professionnelle de niveau II-IAS
- et
- en satisfaisant à l'obligation de **formation continue** d'une durée minimale de 15h par année civile (du 1er janvier au 31 décembre).

RETROUVEZ LE COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE  
[Cliquez ici](#)

## GARANTIE FINANCIÈRE : MISE EN GARDE DES INTERMÉDIAIRES FACE AUX FAUSSES ATTESTATIONS !

En décembre dernier, l'ACPR a mis en garde contre la délivrance de fausses attestations de garantie financière à la suite de l'utilisation frauduleuse de la dénomination des deux sociétés d'assurances suivantes:

- **BALCIA INSURANCE SE**, organisme d'assurance situé en LETTONIE
- **CODAN FORSIKRING A/S**, société d'assurance située au DANEMARK



RETROUVEZ LES  
COMMUNIQUÉS DE PRESSE

[Cliquez ici](#)

#PARTENARIATS



### PARTENARIATS NÉGOCIÉS POUR VOUS: UN SERVICE DE MÉDIATION

Votre adhésion ENDYA vous donne accès aux services de médiation négociés avec :

- **ANM CONSO** si vous exercez une activité d'intermédiation en opérations de banque et services de paiement
- **LA MÉDIATION DE L'ASSURANCE** si vous exercez une activité d'intermédiation en assurance.

ENDYA VOUS EXPLIQUE

[Cliquez ici](#)

#FOCUS MÉTIER



### ENQUÊTE ACPR - COURTIERS 2022

Vous êtes courtier d'assurance ou réassurance ? courtier en opérations de banque et en services de paiement ?

Vous avez jusqu'au 9 mai pour compléter l'enquête de l'ACPR - Courtiers 2022 - [via ce lien](#)

A noter que toute question pourra être adressée à l'Autorité de contrôle via 2746-ENQUETE-COURTIERS-UT@acpr.banque-france.fr.



RETROUVEZ LA  
PUBLICATION ACPR  
[Cliquez ici](#)

## ASSURANCE - RÉSEAU DE DISTRIBUTION

L'ACPR met l'accent sur certaines carences dans le suivi de la commercialisation des contrats d'assurance et rappelle que les professionnels animant un réseau de distribution sont soumis aux obligations prévues en matière de gouvernance et de surveillance des produits. Aussi, l'Autorité de contrôle recommande auxdits professionnels de :

- veiller nécessairement à ce que les partenaires aient la compétence pour comprendre les caractéristiques du produit,
- sélectionner et de suivre avec attention le réseau de distribution dans la commercialisation des contrats.

Cela implique notamment, afin de prévenir des pratiques préjudiciables aux clients, une **sélection appliquée des partenaires distributeurs**, une **vigilance quant à la qualité et la bonne utilisation des outils de souscription** par ces partenaires mais également la mise en place d'un **dispositif de suivi de la qualité des ventes**.

## RÉFORME DROIT DES CONTRATS SPÉCIAUX : LA RÉGLEMENTATION SUR LE MANDAT VA-T-ELLE SE TROUVER MODIFIÉE ?

Afin de moderniser, clarifier et sécuriser le droit des contrats spéciaux, un avant-projet de réforme a été remis au Garde des Sceaux le 11 avril dernier.

Cet **avant-projet de réforme concerne notamment, le contrat de mandat** qui occupe une place très importante dans l'intermédiation tant en crédit qu'en assurance.

L'objectif recherché par cet avant-projet est de consacrer certaines évolutions jurisprudentielles et de mettre en cohérence la réglementation des contrats spéciaux avec celle du droit commun des contrats réformée en 2016.

RETROUVEZ LE  
COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
[Cliquez ici](#)



### RETROUVEZ NOUS LORS DES ÉVÉNEMENTS SUIVANTS :

- 20 JUIN : RENDEZ-VOUS DU COURTAGE A LYON
- 19 ET 20 SEPTEMBRE : LES JOURNÉES DU COURTAGE A PARIS

### RETROUVEZ NOUS EN LIGNE :

#### VENEZ ÉCHANGER AVEC NOS VÉRIFICATEURS

- LE 23 MAI OU 1ER JUIN : WEBINAIRES IAS
- LES 25 MAI OU 31 MAI : WEBINAIRES IOBSP

UNE INVITATION VOUS SERA ADRESSÉE